Imprimer

1996/10/23 L'arrivée des inforoutes est une occasion pour donner un nouvel essor au français

Québec, le 23 octobre 1996. -- La maîtrise du français devra faire l'objet d'une attention accrue ; des contenus francophones de qualité devront être créés ; l'accès aux inforoutes devra être facile ; des outils intelligents de repérage de l'information circulant en français sur les inforoutes devront être créés ; enfin, l'État devra intervenir en préparant et en réalisant un plan d'action. Telles sont les principales recommandations que fait le Conseil de la langue française dans le mémoire soumis à la Commission de la culture portant sur les « Les enjeux du développement de l'inforoute québécoise ».

Comme il l'a fait à diverses reprises dans le passé, le Conseil rappelle l'importance pour les futurs travailleurs de bien maîtriser le français, puisque 54 % de la main-d'oeuvre québécoise tire rémunération de la capacité à produire, repérer ou analyser l'information.

Sésame, ouvre-toi !

Pour éviter que notre société ne se brise en deux parties, soit les infopauvres, les personnes n'ayant pas accès à l'information véhiculée par les inforoutes, puis les inforiches, ceux qui pourront se procurer et utiliser les biens informationnels, le Conseil insiste sur le fait qu'il sera nécessaire de rendre les inforoutes extrêmement simples d'emploi tout en permettant aux francophones de se servir de l'instrument de communication qui leur est le plus familier : la langue française.

Aiguilles et bottes de foin électroniques

Pour que les Québécois puissent accéder à tout coup à l'information convoitée, les entreprises francophones devront mettre au point des outils de repérage de l'information de plus en plus intelligents pour éviter que les contenus francophones, quelle que soit leur qualité intrinsèque, demeurent introuvables au milieu de la masse de documents anglophones existants.

Un plan d'action gouvernemental

Pour relever les défis qu'il énumère dans son mémoire, le Conseil juge indispensable l'intervention de l'État. Celui-ci devra d'abord agir en tant que régulateur, pour faire en sorte que l'évolution des technologies de l'information se fasse au sein de la francophonie et ailleurs dans le monde, dans le sens des intérêts des francophones.

Le gouvernement devra également se servir de son énorme pouvoir d'achat pour assurer le respect de normes bien précises par les éditeurs de logiciels et les constructeurs. Il devra ensuite jouer un rôle de soutien pour pallier les carences de l'offre commerciale. De plus, une aide gouvernementale devra être consentie à la production de contenus électroniques francophones de qualité afin, par exemple, de permettre la mise au point d'interfaces plus conviviales et de logiciels de repérage de l'information en langue française.

L'État devra également bien renseigner les entreprises et les organisations québécoises sur les enjeux liés à la pénétration des technologies de l'information. Enfin, le gouvernement devra agir comme utilisateur modèle, pour démontrer à l'ensemble des intervenants québécois de la société de l'information les avantages à retirer du bon usage des inforoutes en français.

Une occasion à ne pas manquer...

En conclusion, toujours selon le Conseil, l'arrivée des inforoutes aura sur

2008-00551/

l'avenir du français et de l'ensemble des langues de l'humanité un effet semblable à celui qu'a eu, voilà 500 ans, l'apparition de l'imprimerie. Tout comme l'imprimerie a bousculé l'équilibre existant au Moyen Âge entre le latin et les langues nationales ou entre le français et les langues parlées aux quatre coins de la France, l'avènement des inforoutes modifiera, au cours des prochaines décennies, les rapports des langues entre elles. L'arrivée des inforoutes et des nouvelles technologies de l'information peut servir à donner un nouvel essor au français : il faut saisir cette chance unique !